Rappel de produit pour des raisons de sécurité

Publication du 03/04/2025

GAEC DU HAMEAU PILLET rappelle crême fraiche



- Noms des modèles ou références concernés : **Crème fraiche lot 21 et 22**
- Marque : **GAEC du Hameau Pillet**
- **Lot Lot 21 et 22 Date limite de consommation 20/03/2025**
- Date début/fin de commercialisation : **du 07/03/2025 au 09/03/2025**
- Température de conservation : **Produit à conserver au réfrigérateur**
- Informations complémentaires : **Crème fraiche**
- Zone géographique de vente : **Pays d'auge**
- Distributeurs : **GAEC du Hameau Pillet**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **Suspicion non avérée de listeria monocytogènes**
- Risques encourus par le consommateur : **Listeria monocytogenes (agent responsable de la listériose)**

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Ne plus consommer.**
- Préconisation sanitaire :
 Les personnes qui auraient consommé les « produits » mentionnés ci-dessus et qui présenteraient de la fièvre, isolée ou accompagnée de maux de tête, et des courbatures, sont invitées à consulter leur médecin traitant en lui signalant cette consommation. Des formes graves avec des complications neurologiques et des atteintes maternelles ou fœtales chez la femme enceinte peuvent également parfois survenir. Les femmes enceintes ainsi que les personnes immunodéprimées et les personnes âgées doivent être particulièrement attentives à ces symptômes. La listériose est une maladie qui peut être grave et dont le délai d'incubation peut aller jusqu'à huit semaines.

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Remboursement.**
- Date de fin de la procédure de rappel : **mardi 1 avril 2025**

CONTACT

- Numéro de contact : **0666979798**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

https://rappel.conso.gouv.fr

Le site des alertes de produits dangereux

FAITES PASSER LE MESSAGE :
Informez vos parents et amis de ce rappel !
Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre